

Culture Générale et expression.

Présentation du cours et de l'épreuve.

Présentation des objectifs du cours

Extrait du référentiel du BTS SAM (avril 2019).

II.2.4. Conditions d'exercice.

« La personne titulaire du diplôme est souvent le premier contact qu'ont les partenaires de l'organisation et de ce fait la représente par sa communication écrite et orale. Cette fonction d'interface revêt une très forte dimension relationnelle en raison de la multiplicité des acteurs et des situations ».

B. O. n°47 du 21 décembre 2006

« Le but de l'enseignement du français dans les sections de techniciens supérieurs est de donner aux étudiants la culture générale dont ils auront besoin dans leur vie professionnelle et dans leur vie de citoyen et de les rendre apte à une communication efficace à l'oral et à l'écrit ».

Activité 1 : Qu'est-ce que la culture générale ?

Citation 1 :

« C'est ça qu'il faut qu'on se mette dans la tête : désormais, il faut que l'on soit respectés et on sera respectés si on sait parler. Et si on sait parler, on sera reconnu comme des partenaires sociaux, alors non seulement on défendra nos droits, mais on défendra les droits de tout le monde. »

Père Joseph Wresinski, fondateur de ATD Quart Monde

Citation 2 :

La culture recouvre « les connaissances, les croyances religieuses, l'art, la morale, le droit, les coutumes et toutes les autres capacités et habitudes que l'homme acquiert en tant que membre de la société ».

sir Edward Burnett Tylor, Primitive Culture, 1876 (trad.C. Rivière)

Question 1 : Selon vous quel intérêt y a-t-il à savoir s'exprimer ?

Question 2 : Quel intérêt y a-t-il à savoir s'exprimer selon le Père Wresinski ?

Analyse de la citation 2 : Lisez la définition de la culture proposée par sir Edward Burnett Tylor, dans son ouvrage *Primitive Culture*. Reformulez-la sous forme d'une carte mentale. Complétez votre carte avec un exemple pour chacune des catégories mentionnées.

Comment améliorer sa culture générale ?

Compétences visées :

Communiquer par écrit :

- **appréhender et réaliser un message écrit,**
- **respecter les contraintes de la langue écrite,**
- **synthétiser des informations :** fidélité à la signification des documents, exactitude et précision dans leur compréhension et leur mise en relation, pertinence des choix opérés en fonction du problème posé et de la problématique, cohérence de la production,
- **répondre de façon argumentée à une question posée** en relation avec les documents proposés en lecture.

Communiquer oralement :

- **s'adapter à la situation :** maîtrise des contraintes de temps, de lieu, d'objectifs et d'adaptation au destinataire, choix des moyens d'expression appropriés, prise en compte de l'attitude et des questions du ou des interlocuteurs,
- **organiser un message oral :** respect du sujet, structure interne du message.

Présentation de l'épreuve (à l'issue de la deuxième année).

Épreuve E1 – Culture générale et expression Coefficient : 3

1 – Objectif

L'objectif visé est de vérifier l'aptitude de la candidate et du candidat à communiquer avec efficacité dans la vie courante et la vie professionnelle.

L'évaluation sert donc à vérifier les capacités de la candidate et du candidat :

- communiquer par écrit ou oralement,
- s'informer, se documenter,
- appréhender un message,
- réaliser un message,
- apprécier un message ou une situation.

(Arrêté du 16 novembre 2006 – JO du 29 novembre 2006 – BO n° 47 du 21 décembre 2006).

2 – Modalités d'évaluation.

Épreuve écrite, durée : 4 heures.

Trois à quatre documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.) sont proposés ; ils sont choisis en référence à l'un des deux thèmes inscrits au programme de la deuxième année de STS. Chacun d'eux est daté et situé dans son contexte.

– **Première partie : synthèse (notée sur 40)** La candidate ou le candidat rédige une synthèse objective en confrontant les documents fournis.

– **Seconde partie : écriture personnelle (notée sur 20)** La candidate ou le candidat répond de façon argumentée à une question relative aux documents proposés. La question posée invite à confronter les documents proposés en synthèse et les études de documents menées dans l'année en cours de « culture générale et expression ».

La note globale est ramenée à une note sur 20 points.